

**Dispositions de garantie et
conditions générales de vente**

TRISPORT

Avril 2012

Dispositions de garantie de Trisport AG

I. Notre philosophie

Les consommateurs d'appareils des marques distribuées par Trisport AG devraient, en cas de problème technique sur ces appareils, s'adresser à leur revendeur (commerçant spécialisé) puisqu'ils ne sont pas liés à Trisport AG par une relation contractuelle. Toutefois, Trisport AG attache beaucoup d'importance à un bon service après-vente, à la fois pour épauler ses revendeurs et pour satisfaire les consommateurs.

En Suisse, la garantie prévue par la loi contre les vices de matériaux et de fabrication s'élève à un an. Trisport propose une durée de garantie prolongée à deux ans sur les gammes HKS, Edition et Advantage de la marque Kettler, ainsi que sur les appareils de la marque Life Fitness, allant ainsi bien au-delà du strict minimum légal.

Afin d'assurer un déroulement simple et sans heurt du processus de garantie pour le client au regard de ces éléments de l'assortiment, Trisport fait un geste commercial et remédie à la défaillance chez le client également (le cas échéant après accord avec le commerçant spécialisé), à la condition que le défaut relève bien de la garantie. En ce qui concerne les autres gammes et marques distribuées par Trisport, la durée de garantie d'un an s'applique. Les appareils concernés doivent être rapportés au commerçant spécialisé pour l'exécution des prestations de garantie (garantie bring-in).

II. Qu'est-ce qui est compris dans la prestation de garantie ?

- La période de garantie commence à partir de la date d'achat conformément au justificatif d'achat (veuillez conserver soigneusement celui-ci). La garantie n'est valable que pour l'acheteur initial, elle n'est pas cessible.
- Les durées de garantie sont différentes en fonction des marques distribuées par Trisport AG et de leur gamme (voir point V).
- En cas de droit à la garantie, s'il n'est pas possible de remédier à la défaillance en objet avec l'aide du revendeur ou d'un employé du service après-vente de Trisport AG par téléphone ou par tout autre moyen hors site, l'appareil ou la pièce concernée est échangé ou réparé (prestations de garantie). Une réduction du prix d'achat et le paiement de dommages-intérêts sont exclus.
- La nature de la prestation de garantie fournie est laissée à la libre et exclusive appréciation de Trisport AG. Si, dans le cadre de l'échange d'un appareil ou d'une pièce, la pièce ou l'appareil concerné n'est plus disponible, Trisport AG peut fournir la prestation de garantie en livrant un appareil ou une pièce similaire ou équivalent(e).
- Les prestations de garantie telles que la livraison de pièces de rechange ou les réparations ne prolongent pas la durée de garantie. La livraison d'un appareil de remplacement ne donne pas lieu à une nouvelle période de garantie.
- Les manipulations réalisées sur les appareils et produits ainsi que les interventions effectuées sans l'accord du fabricant ou de Trisport AG annulent la garantie.

- Les indications figurant dans le mode d'emploi et les consignes d'entraînement (montage, mise en place, sécurité, utilisation, maintenance) doivent impérativement être respectées. Leur non-respect entraîne la perte de la garantie.
- Les prestations de garantie se limitent aux appareils importés et distribués par Trisport.

III. Qu'est-ce qui est exclu de la garantie ?

- Les défauts liés à une installation ou un montage incomplet, insuffisant, incorrect ou contraire aux instructions.
- Les défauts liés à une usure normale de l'appareil ou des pièces de l'appareil et les éventuels dommages consécutifs.
- Le remplacement ou la réparation des pièces d'usure (piles, courroies, garnitures de guidon, mécanismes de réglage, piston, etc.).
- Les défauts liés à une manipulation impropre ou non conforme à l'utilisation, à des interventions réalisées sur l'appareil sans l'accord du fabricant ou de Trisport AG, au non-respect du mode d'emploi et des consignes d'entraînement, à un manque d'entretien et de maintenance, à la corrosion et l'oxydation provoquées par l'humidité ou la sueur, à un transport inapproprié, à un entreposage ou une utilisation en dehors de l'habitation (garage, jardin d'hiver, balcon par ex.), aux détériorations volontaires ou dues à la négligence.
- Les défauts minimes de l'appareil qui n'influent pas sur son aptitude à l'emploi.
- Les appareils achetés d'occasion
- La non-présentation du justificatif d'achat (facture, reçu, ticket de caisse).

IV. Procédure en cas de défaillance

- Malgré un usinage haut de gamme, des contrôles finaux de qualité poussés et la qualité élevée des produits, il peut arriver que votre appareil présente un défaut ou une défaillance réelle ou supposée.
- Il convient donc en premier lieu de vérifier le montage de votre appareil sur la base des instructions de montage et de consulter la rubrique « Rasche Behebung von technischen Störungen » (remédier rapidement aux défaillances techniques) sur notre site Internet (www.trisport.ch).
- Si cela ne permet pas de remédier à la défaillance, une description détaillée du dommage/ de la panne est nécessaire (voir point VI).
- Pour un traitement correct et rapide du dossier, les éléments suivants sont impérativement nécessaires : désignation du modèle/ de l'appareil, numéro d'article et preuve d'achat. Le numéro d'article figure sur la plaque signalétique de l'appareil, dont l'emplacement est précisé dans l'instruction de montage.
- Les problèmes techniques et les éventuelles revendications au titre de la garantie qui en découlent doivent être signalés au choix à votre revendeur ou à la hotline du service après-vente (par Internet ou par téléphone) de Trisport AG immédiatement après qu'ils ont été constatés.
- Votre revendeur ou la hotline du service après-vente essayeront dans un premier temps de remédier à la défaillance par téléphone, avec votre aide. En cas d'échec, ils s'efforceront de trouver une solution efficiente et pratique pour vous.

- Votre revendeur et Trisport s'efforcent d'organiser les prestations de garantie en sorte qu'elles soient peu compliquées pour vous, ce qui peut également impliquer des réparations sur site.
- Après entente avec votre revendeur ou la hotline du service après-vente, un produit défectueux doit être remis à votre revendeur aux fins de réparation, si possible dans son emballage d'origine et impérativement accompagné des renseignements complets mentionnés précédemment. Les dommages de transport dus à un emballage insuffisant lors du retour ne relèvent absolument pas de la responsabilité du fabricant ou du fournisseur.
- Les appareils renvoyés sans l'accord de Trisport ne peuvent être acceptés.
- S'il s'avère que le problème technique de l'appareil de fitness ne relève pas de la garantie, les frais liés à la réparation (déplacement, main-d'œuvre, matériel) sont facturés au client par le revendeur ou Trisport AG.
- Vous pouvez faire réparer et entretenir les appareils par nos soins à un tarif avantageux, même après expiration de la garantie. Contactez-nous en cas de besoin.

V. Durées de garantie des marques et gammes

Trisport accorde une garantie de la durée suivante pour les vices de matériaux et de fabrication des appareils et produits importés en Suisse et distribués par ses soins :

Marques et gammes	Durée de garantie en années à partir de la date d'achat
Kettler <ul style="list-style-type: none"> • Gamme Edition • Gamme HKS • Gamme Advantage • Appareils Basic • Petits appareils 	<p>2</p> <p>2</p> <p>2</p> <p>1</p> <p>1</p>
Life Fitness	2
Togu	1
Modèles de démonstration et d'exposition et appareils faisant l'objet d'une utilisation professionnelle, quelle que soit la marque ou la gamme	1

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Domaine d'application

- Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « CGV ») s'appliquent à tous les contrats conclus avec des clients de la société Trisport AG (ci-après dénommés « acheteurs ». En passant une commande à la société Trisport AG, l'acheteur accepte les CGV. Celles-ci font partie intégrante du contrat.
- Pour la vente des produits de la gamme HKS de la marque KETTLER, les dispositions applicables sont celles du contrat de distribution sélective respectif.
- Si l'acheteur envisage également ou exclusivement la vente d'autres produits de Trisport AG sur Internet, il devra en informer préalablement Trisport AG par écrit.

Prix

- Le tarif de Trisport AG en vigueur au moment de la passation de commande est déterminant. L'acheteur doit demander lui-même le tout dernier tarif. La TVA est facturée en sus. L'édition d'un nouveau tarif annule l'ancien. Tous les contrats conclus après cette date sont soumis exclusivement au nouveau tarif. Les prix peuvent être modifiés par Trisport AG sans préavis.
- Le tarif ne s'entend donc pas comme une offre. Trisport AG peut accepter ou refuser les commandes à sa seule discrétion.

Modalités de paiement

- Sauf accord contraire, les modalités de paiement applicables sont celles du tarif respectivement en vigueur de Trisport AG. En l'absence d'un accord explicite sur le paiement, toutes les factures sont exigibles dans leur montant net, dans un délai de 10 jours.
- En cas de retard dans le paiement, l'acheteur sera redevable d'intérêts moratoires de 5% à partir de la date d'échéance, et ce sans aucun rappel de facture.
- En cas de retard dans le paiement, Trisport AG sera en droit de retenir la marchandise déjà commandée mais non encore livrée.
- Trisport AG sera en droit d'exiger des frais raisonnables pour la mise en demeure. Tous les frais liés au recouvrement (p. ex. les frais d'encaissement et en particulier les éventuels frais d'avocat) seront entièrement à la charge de l'acheteur retardataire.

Expédition

- Trisport AG livre la marchandise au lieu de destination nommé par l'acheteur, dans la mesure où celui-ci peut être atteint par camion. La voie de transport et le mode d'emballage sont déterminés par Trisport AG.
- Les frais d'expédition sont calculés selon le tarif d'expédition respectivement en vigueur et sont à la charge de l'acheteur.
- L'utilisation et les risques liés aux produits sont transférés à l'acheteur au moment de leur livraison, sur les lieux de l'acheteur.

Réserve de propriété

- La marchandise reste la propriété de Trisport AG jusqu'à son paiement définitif. Par les présentes CGV, l'acheteur donne pouvoir à la société Trisport AG pour qu'elle fasse inscrire une réserve de propriété dans le registre adéquat pour les marchandises livrées par celle-ci jusqu'au paiement complet du prix d'achat.

Délais de livraison

- En cas de non-respect des délais de livraison prévus par Trisport AG, l'acheteur pourra résilier le contrat après avoir accordé à Trisport AG un délai complémentaire raisonnable. Toute autre prétention de l'acheteur est exclue, notamment la demande de dommages et intérêts. La résiliation du

contrat est exclue en cas d'impossibilité provisoire de livrer reposant sur un cas de force majeure ou sur des dysfonctionnements dans la propre entreprise de Trisport AG ou chez un fournisseur.

Réclamation pour vice et responsabilité

- Les vices éventuels doivent être signalés à Trisport AG par écrit dans les huit jours suivant la livraison, en mentionnant les défauts dans le détail. Après expiration de ce délai, la marchandise est réputée sans défaut.
- En cas de présence de vices, Trisport AG pourra à son entière discrétion soit (a) réparer la marchandise, (b) livrer à l'acheteur un produit de remplacement ou (c) délivrer à l'acheteur une note de crédit.
- Un éventuel retour de la marchandise nécessitera l'accord préalable de Trisport AG. Trisport AG n'accepte que les retours de marchandises propres et en parfait état, avec indication du motif de retour.
- Vis-à-vis du client final, seules les clauses de garantie écrites de Trisport AG sont applicables. L'acheteur n'est pas habilité à octroyer des garanties additionnelles aux clients finals. Dans le cas d'une relation entre l'acheteur et le client final qui intégrerait des droits additionnels en matière de garantie pour le client final, ni l'acheteur ni le client final ne pourront faire valoir de tels droits à l'encontre de Trisport AG.

Droits d'auteur

- Toutes les informations et photos de produits mises à la disposition des acheteurs par Trisport AG et/ou ses fournisseurs et/ou publiées sur Internet sont protégées par le droit d'auteur. Toute reproduction, intégrale ou partielle, ainsi que la diffusion intégrale ou partielle par des moyens électroniques ou autres devront faire l'objet de l'approbation expresse préalable de Trisport AG.

Autres dispositions

- L'acheteur n'a aucun droit de compensation. Il n'est notamment pas en droit de compenser d'éventuels remboursements de Trisport AG avec des factures de marchandises sans autorisation expresse de Trisport AG.
- Les conditions générales de l'acheteur n'ont aucun caractère obligatoire pour Trisport AG, sauf si elles ont été acceptées par une signature et expressément reprises par Trisport AG.
- Les dispositions particulières convenues entre l'acheteur et Trisport AG dans des contrats individuels écrits sont réservées. Les accords verbaux entre l'acheteur et Trisport AG n'ont aucune validité.
- Les présentes CGV remplacent les CGV en vigueur jusqu'à ce jour et sont applicables jusqu'à révocation de la part de Trisport AG.

Droit applicable et for compétent

- Les présentes CGV sont régies par le droit suisse, à l'exclusion des dispositions concernant la législation en matière de conflits des lois inscrites dans le droit international privé en Suisse, et à l'exclusion en particulier de la Convention des Nations-Unies sur les contrats relatifs à la vente internationale de marchandises (Convention de Vienne).
- Le for juridique est à Zurich (Zurich I)

Hünenberg, avril 2012